



GLORY

SEVENTH INTERNATIONAL SURFCASTING COMPETITION RESURRECTION

25-26 SEPTEMBRE 2026



BAD X BASS

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE LA COMPÉTITION

VERSION FRANÇAISE

WWW.GLORYFISHING.COM



REGLES DE LA COMPETITION

Position des athlètes:

Largeur du box = 30 mètres, Les compétiteurs doivent se placer au milieu, entre les deux piquets, à droite du piquet qui porte leurs numéros du box, comme indiqué:



Matériel:

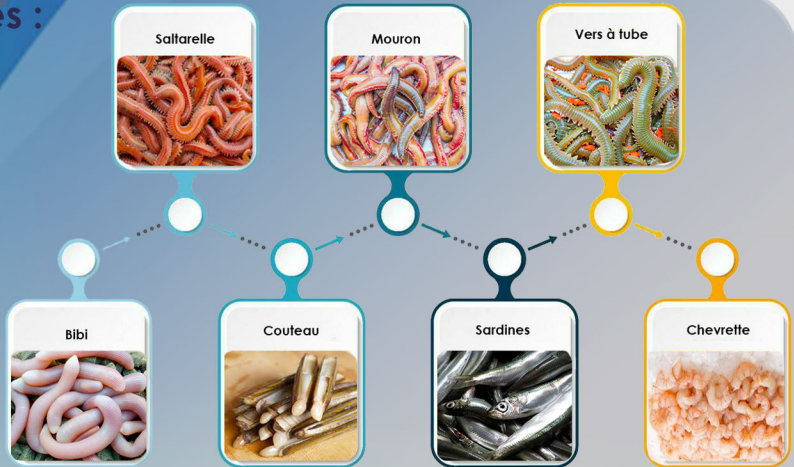
- * Les athlètes ne sont pas autorisés à entrer dans leurs postes avant une heure du début de la compétition
- * Chaque compétiteur aura le droit d'utiliser une (01) cannes à pêche avec un maximum de trois hameçons par montage, soit deux (02) cannes par box (Il est toutefois, possible qu'un athlète participe seul.
- * L'athlète n'a pas le droit de déplacer son piquet ni celui de son voisin.
- * Chaque athlète a le droit d'avoir en réserve plusieurs cannes de rechange, ces dernières doivent être dépourvues d'hameçons.
- * La longueur maximale des cannes ne doit pas dépasser 5 mètres, le nombre de montages supplémentaires est illimités mais non attachés à la canne de réserve.
- * Le support de canne doit être installé hors de l'eau au moins trois (3) mètres des extrémités latérales du carré de l'athlète.
- * La monture attachée à la ligne ne doit comporter au maximum que trois (03) hameçons simples dont la largeur minimale est de cinq (5) millimètres,
- * L'utilisation des hameçons triples ou doubles et câbles métalliques est interdite.
- * Les poissons valables pêchés par un compétiteur peuvent lui servir d'appâts supplémentaires mais dans ce cas, comme tout poisson mutilé, ils ne seront pas admis à la pesée.
- * Il est possible d'ajouter aux bas de ligne, des accessoires flottants ou non flottants pop-up, perles fluorescentes, phosphorescentes (qui ne dépassent pas quinze (15) millimètres chacun), irisées, facettes colorées, sequins, et non munis d'hameçons.
- * Toutefois chaque bas de ligne ne peut comporter que trois (3) accessoires flottants au maximum, s'ils sont placés l'un côté de l'autre, ils doivent être séparés par des micro-perles.

REGLES DE LA COMPETITION

Appâts autorisés :

- * Mouron (Grosse),
- * Ver à tube,
- * Couteau,
- * saltarelle(chitana),
- * Sardines (5 pièces)
- * Bibi (Ver blanc).
- * Chevrettes

* Les crustacés et les céphalopodes ne sont pas autorisés.
Toute forme d'amorçage est interdite.



Prises valables :

- * Les prises seront évaluées selon leur longueur.
- * Toutes les prises doivent être mesurées sur les lieux de l'épreuve.
- * La taille minimale pour le commun des poissons, est fixée à **Treize (13) cm** mesurée de la pointe du museau à l'extrême terminaison de la queue sauf pour les exceptions affichées sur le tableau de maille (voir page n°4)
- * L'athlète doit veiller, sous son entière responsabilité, à ce que tous les poissons n'atteignant pas la taille réglementaire ou non admis par les responsables de la compétition soient remis à l'eau vivants non mutilés, pour cela il doit être muni de sa propre réglette ainsi que d'un récipient rempli d'eau de mer pour garder le poisson vivant jusqu'à l'arrivée du juge, sans pour autant dépasser cinq (5) poissons non maillés.
- * Tout poisson ramené sur un bas de ligne perdu n'est pas comptabilisé et doit être remis l'eau s'il est vivant.
- * Lorsqu'un poisson est ramené par deux ou plusieurs lignes différentes, il est comptabilisé à l'athlète l'ayant pris correctement, hameçon dans la bouche.
- * Le poisson ayant deux hameçons dans la bouche ou dans le corps, provenant de lignes différentes, n'est pas comptabilisé et doit être remis l'eau s'il est vivant.
- * Lorsqu'un poisson se prend l'hameçon après avoir avalé un poisson piqué, l'ensemble des deux sera comptabilisé pour deux prises.
- * Lorsqu'un poisson se décroche sur le bord de l'eau et est récupéré par l'athlète, il est comptabilisé.
- * Tout poisson de moins de 13cm doit être remis immédiatement à l'eau vivant et non mutilé sans point de réception.
- * Concernant la mesure des prises sur les lieux de l'épreuve, **aucun arrondissement au centimètre supérieur** ne doit être effectué par le juge.
- * Chaque binôme doit avoir dans son poste deux récipients remplis d'eau : l'un est destiné pour les poissons pêchés non encore mesurés par le juge et l'autre pour les poissons mesurés et validés.
- * Lorsqu'un poisson se décroche sur le bord de l'eau et est récupéré par l'athlète, il est comptabilisé.



REGLES DE LA COMPETITION

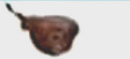
Discipline :

- * Avant le début de la compétition, l'athlète peut effectuer des tests de lancer.
- * En cas de changement de marée, il est permis de reculer ou d'avancer les postes.
- * Pour le lancer et la ramener des poissons, il est possible de pénétrer pour un laps de temps dans l'eau, sans dépasser la limite des genoux, et ceci pour des mesures de sécurité
- * L'utilisation de la gaffe est autorisée uniquement à titre personnel et ne peut être donnée ou reçue en prêt.
- * Ceux qui, pour diverses raisons, se trouvent en difficulté peuvent demander au juge du secteur de l'aide.
- * Les organisateurs fourniront des sacs appropriés pour la collecte finale de tous les déchets qui doivent ensuite être transportés vers la plus proche poubelle.
- * A la fin de la compétition chaque athlète doit rester en place en attendant l'arrivée de l'inspecteur responsable de la supervision et la collecte des poissons afin de valider le nombre de prises capturées et doit signer la feuille d'arbitrage.
- * Les athlètes sont tenus de remettre le sac (destiné aux poissons), même s'il est vide au moment de quitter avant la fin de la manche et ce même en cas d'abandon.
- * Le lancer doit être effectué à l'intérieur du Box sans pénétrer ni dans le Box voisin ni dans l'eau
- * Pendant la compétition, il est strictement interdit d'entrer dans les box avec une voiture.
- * Les véhicules 4x4 des athlètes ou de toute personne étrangère, doivent se déplacer ou s'arrêter à plus de 20 mètres derrière les Box des athlètes.
- * Seules les voitures des chefs de juges, ou des organisateurs ont le droit de s'approcher des box.
- * Il est interdit à toute personne étrangère d'entrer dans les box au cours de la compétition.
- * Tout athlète qui désire quitter son box pour un besoin quelconque, doit alerter le juge de secteur.
- * A la remise des prises, ceux-ci doivent être rincées et remises propres au juge.
- * Toutes réclamations après le coup de sifflet final et la signature de l'athlète ne sera pas prise en compte.
- * Dans le cadre du maintien de la propreté du littoral, chaque athlète doit obligatoirement nettoyer sa zone pêche avant de quitter son box.

REGLES DE LA COMPETITION

TABEAU DES TAILLES MINIMALES DES CAPTURES

Anguille <i>Anguilla</i>	30 cm	
Baliste <i>Balistedés</i>	20 cm	
Congre <i>Conger</i>	55 cm	
Congre des Baléares <i>Ariosoma balearicum</i>	20 cm	
Daurade Coryphène <i>Coryphaena hippurus</i>	30 cm	
Daurade Grise Tanude <i>Spondylosoma cantharus</i>	15 cm	
Daurade Royale <i>Sparus auratus</i>	15 cm	
Demi-Bec <i>Hemiramphus far</i>	20 cm	
Denti ou Denté <i>Dentex</i>	22 cm	
Liche amie <i>Lichia amia</i>	40 cm	
Loup <i>Discentrarchus* labrax</i>	25 cm	
Maquereau <i>Scomber scombrus</i>	20 cm	
Marbré <i>Lithognatus mormyrus</i>	15 cm	
Merlu <i>Merluccius</i>	20 cm	

Mérou brun <i>Epinephelus marginatus</i>	35 cm	
Mulet, muge <i>Muge lippu, mugil cephalus,...</i>	20 cm	
Murène <i>Muraena Helena</i>	50 cm	
Orphie <i>Belone</i>	25 cm	
Raies <i>Rajiformes</i>	30 cm	
Rascasse rouge <i>Scorpaena scrofa</i>	19 cm	
Roussette <i>Scyliorhinus canicula</i>	30 cm	
Saupe <i>Sarpa salpa</i>	15 cm	
Sériole, limon <i>Seriola dumerili</i>	30 cm	
Serre Tassergal <i>Pomatomus saltator</i>	22 cm	
Toutes espèces de poisson SOLE	20 cm	
Torpille <i>Torpediniformes</i>	30 cm	
Trompette <i>Aulostomus chinensis</i>	30 cm	
Toutes espèces de poisson TURBOT	20 cm	

Axe de mesure :

Toutes les espèces de raies sont mesurées à plat, de la pointe du museau à l'extrême terminaison de la queue, avec une maille minimale fixée à 30 cm étant précisé que 50% du poids total de ces prises est comptabilisé.

Congres et Murènes :

Seul 50% du poids réel de ces prises est retenu pour le calcul du classement.



REGLES DE LA COMPETITION

Modalités de classement et Résultat des athlètes :

On effectue un classement secteur suivi par un classement manche (journée) et enfin un classement général de la compétition

• Le classement du secteur

Pour calculer le classement secteur on opère de la manière suivante :

On calcule l'indice « T » en multipliant le nombre de poissons valables du compétiteur (N) par cinquante (50) et en ajoutant leur poids total (P). L'indice « T » le plus grand est favorisé

$$T = (N \times 50) + P$$

En cas d'égalité entre des athlètes dans le même secteur, le plus grand nombre de prises est prioritaire.

En cas d'égalité du nombre de prises, la plus grosse prise est prioritaire.

En cas d'égalité absolue entre des athlètes dans le même secteur ils seront considérés comme ex-aequo.

• Classement de la manche (journée) de plusieurs secteurs :

Pour le classement de la manche (journée) on utilise le coefficient « X » pour comparer les compétiteurs de même rang des différents secteurs.

Le coefficient « X » le plus grand est favorisé.

Pour cela, on calcule d'abord le rapport poisson « C » en divisant le nombre des poissons valables du compétiteur (N) par le nombre total des poissons valables pris dans son secteur (Nt) .

Nombre de prises valables du compétiteur (N)

Nombre total des prises valables dans le secteur

Ensuite on multiplie C par T, ce qui nous donne le coefficient « X » :

$$X = C \times T$$

Exemple: pour 3 secteurs, Sont Classés 1er, 2ème et 3ème, les premiers des 3 secteurs. ils sont départagés au coefficient « X », l'athlète ayant le plus grand coefficient « X » étant le premier.

Sont Classés 4ème, 5ème et 6ème, les seconds des 3 secteurs.

L'athlète ayant le plus grand coefficient « X » étant le quatrième.

Sont Classés 7ème, 8ème et 9ème, les troisièmes des 3 secteurs. ils sont départagés au coefficient « X » etc.....



REGLES DE LA COMPETITION

Modalités de classement et Résultat des Equipes :

* Le classement par équipes est établi pour chaque manche en additionnant le nombre de points places des 3 meilleurs classés.

exemple :

	Cumul Points Places des 3 meilleurs classés Manche 1	Cumul Points Places des 3 meilleurs classés Manche 2	Total Points Places	CLASSEMENT
EQUIPE A	13	8	21	5
EQUIPE B	8	3	11	2
EQUIPE C	5	5	10	1
EQUIPE D	7	6	13	3
EQUIPE E	10	9	19	4

* L'équipe ayant le moins de points place au total des deux manches est prioritaire que celle qui a le plus de points place.

* Si deux équipes ou plus, sont à égalité de points places après deux manches, elles seront départagées de la manière suivante :

- 1- En rajoutant le total des points place des 2 binomes de l'équipe concernée qui suivent les 3 meilleurs classés lors des deux manches (4ème + 5ème).
- 2- Le nombre total des prises dans l'équipe lors des deux manches.
- 3- Si l'égalité persiste, l'équipe favorisée est celle ayant l'athlète le mieux classé dans le classement général.
- 4- l'équipe ayant la plus grosse prise.



REGLES DE LA COMPETITION

Mise à jour du règlement :

INFRACTIONS ET COMPORTEMENT :

Tentative de fraude et triche caractérisée :

Tout recours à des pratiques déloyales, toute intention avérée de tricherie, peu importe la situation, notamment l'amorçage, l'usage d'additifs ou de substances attractives sur les appâts et les accessoires, ou la détention de poissons n'ayant pas été capturés réglementairement par l'athlète lors de la compétition, conduira à la disqualification définitive du binôme de l'ensemble du tournoi.

Appâts non réglementaires :

L'usage ou la simple possession d'un appât non homologué par l'organisation est sanctionné par la disqualification de l'ensemble du tournoi.

Armement des lignes non conforme :

L'utilisation d'un bas de ligne non conforme au règlement et/ou comportant un nombre d'hameçons supérieur à la limite autorisée, provoque la disqualification immédiate.

Absences temporaires autorisées :

Durant la manche, aucun athlète n'est autorisé à sortir de son box sans motif valable. En cas d'urgence absolue requérant une absence momentanée, l'accord préalable du juge est obligatoire. Durant cette absence :

Le coéquipier resté sur place est autorisé à poursuivre l'épreuve en pêchant avec deux cannes, si le compétiteur opère seul dans son box, il doit impérativement retirer sa ou ses lignes de l'eau avant de s'absenter.

Absences non autorisées :

Tout abandon de poste sans l'aval exprès du juge, même pour une courte durée, sera considéré comme un abandon définitif de la manche pour le binôme concerné, entraînant sa disqualification immédiate du tournoi..

Retrait définitif d'un équipier :

Si un pêcheur se voit contraint d'abandonner l'épreuve, il doit obligatoirement obtenir l'accord du juge et signer la feuille d'arbitrage. Dès cet instant, il ne pourra plus réintégrer son poste pour la manche en cours. Son partenaire est toutefois autorisé à continuer la manche en solo. Si cet abandon survient durant la première manche, le compétiteur est autorisé à reprendre sa place pour le début de la seconde manche.



REGLES DE LA COMPETITION

Mise à jour du règlement :

PROTOCOLE DE PESÉE ET ZONE D'ACCÈS RESTREINT

Périmètre de sécurité et balisage :

Afin de garantir la rigueur et la transparence absolue des opérations de pesage, l'équipe d'organisation délimite une zone technique réservée au moyen de balises physiques.

Interdiction stricte de franchissement :

Aucun compétiteur, spectateur, accompagnateur n'est autorisé à franchir les balises. Seuls les juges officiels de table, le juge en chef, et les membres du personnel logistique désignés par le président du comité d'organisation sont autorisés à circuler dans le périmètre balisé destinée pour l'opération de pesée.

Validation visuelle à distance :

Pour assurer le principe de transparence, le compétiteur doit assister à la pesée de ses propres poissons et ne peut en aucun cas s'approcher physiquement de la table à moins d'y être expressément invité par le juge en chef.

Disqualification immédiate :

Tout athlète qui pénètre, tente de pénétrer et/ou dépasse les balises, ou refuse de quitter la zone de la table de pesée sans l'accord verbal explicite du président du comité d'organisation sera disqualifié immédiatement et définitivement de l'événement (annulation de tous ses scores de la manche ou du tournoi, selon la gravité jugée par le comité).

Comportement hostile ou pression sur le corps arbitral :

Toute tentative d'intimidation, de contestation agressive des mesures ou d'interférence avec le matériel de pesée ou des poissons de la part d'un compétiteur entraînera l'exclusion immédiate du box associé pour l'ensemble du tournoi, assortie d'un rapport disciplinaire.



REGLES DE LA COMPETITION

PODIUMS

Podium Général :

Classement général

Podium des Équipes :

Les 3 meilleures équipes classées de la compétition

Podium des Nations Étrangères :

Les 3 meilleurs duos classés des pays étrangers participants

Podium Espèces et Variétés :

Les 3 meilleurs duos ayant capturé la plus grande diversité d'espèces de poissons

Podium des Vétérans (Masters) :

Les 3 meilleurs athlètes classés dans la catégorie « MASTERS » (âgés de plus de 55 ans)

Podium des Jeunes :

Les 3 meilleurs duos classés dans la catégorie « JEUNES » (âgés de moins de 18 ans)

Meilleur Box Féminin :

Le duo féminin le mieux classé de la compétition

Plus Gros Poisson :

Le plus gros poisson capturé au cours de la compétition (au poids le plus élevé)

Plus Jeune Athlète :

Le plus jeune participant de la compétition en termes d'âge